

Bientôt la fin de l'année !

Avez-vous pensé à elle ?

Qui ? L'Église !

Comme les premiers chrétiens le faisaient, nous mettons en commun nos ressources pour qu'elle puisse vivre et être accueillante. Tout au long de l'année, chacun peut ainsi librement participer à un culte, un repas, une étude biblique etc.

Puisqu'elle est propriétaire des bâtiments, notre petite communauté a une vraie autonomie locale.

Combien donner ?

Si l'on compte sur le fait que les peintures intérieures, le jardinage et le ménage sont et seront faits bénévolement, le coût de revient du temple (réparations, entretien, chauffage, impôts, coût d'une présence pastorale à plein temps avec les charges salariales, matériel pédagogique, photocopies etc.) est de 1066 € par personne et par an.

Si l'on est imposable, après la déduction fiscale, cela revient à 351 € par personne et par an (déduction de 66%, dans la limite de 20% de ses revenus)

Pour les nombreuses personnes qui sont non imposables à Roubaix, ces coûts sont trop élevés : il faut faire jouer la solidarité !

Comment les paroisses parviennent-elles à réduire les coûts ?

Les unes essaient d'accueillir davantage de monde : les frais sont mieux partagés si plus de personnes participent !

D'autres n'ont plus de pasteur, d'autres encore vendent leur temple pour une salle plus petite.

Qui nous aide ?

Les pouvoirs publics ne donnent de subvention ni pour le culte, ni pour les bâtiments.

Leur manière d'aider est de permettre une déduction fiscale aux donateurs imposables.

L'Église protestante unie de France est solidaire des petites paroisses comme la nôtre : ce sont les dons des membres des autres paroisses qui permettent par exemple que nous ayons un pasteur à plein temps bien que nous ne puissions verser qu'à peine un mi-temps à l'Union nationale...

Que peut-on faire ?

Le don est toujours anonyme.

Seul le trésorier en a connaissance.

Vous pouvez offrir un don qui corresponde à votre part des coûts, et si vous pouvez donner plus de 1066 euros, en solidarité avec les plus pauvres, c'est encore mieux !

Si vous n'avez que peu de moyens, vous pouvez tout de même aider aussi en fonction de votre temps et de vos talents, par exemple au ménage, aux chantiers participatifs... Et surtout profitez joyeusement du bien commun sans culpabilité, dans la reconnaissance d'être au bénéfice de la solidarité !



Faire un don

- Par internet :
roubaix.epudf.org
- Par chèque :
à l'ordre de EPURT,
27 rue des Arts
59100 Roubaix



- Par virement :
IBAN : FR32 2004 1010
0500 4259 2R02 677
BIC : PSSTFRPPLIL

